

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**

<b>5-18 Attribution de subventions annuelles aux associations pour l'année 2024</b>		
<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Votes :</b>	<b>Numéro :</b>
En exercice : 33 Présents : 27 Absents : 0 Procurations : 6	Pour : 24 Contre : 7 Abstentions : 0 Après que Madame Clarisse CHABAL VIGNOLES et Monsieur Xavier MALBREIL, présidents ou membres de bureau d'associations, ayant quitté la séance	5-18

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

**Date de la convocation** : 27 mars 2024 pour respecter les 12 jours de délais de transmission des documents budgétaires (points 5-1 à 5-17 inclus) et 03 avril 2024

**Présents** : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Michèle DUPUY - Gérard BORDIER - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Gérard LEGRAND - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER.

**Procurations** : Xavier FAURE à Alain ROCHET - Françoise PANCALDI à Eric PUJADE - Gilles BICHEYRE à Maryline DOUSSAT-VITAL - André TRIGANO à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Daniel MEMAIN à Michèle GOULIER.

**Secrétaire de séance** : Henri UNINSKI.

Madame le Maire rappelle qu'en 2023, 683 885 € ont été attribués aux associations de la commune, dont la subvention de l'ASSEM, qui est désormais, à partir de cette année, traitée au titre de l'action sociale.

Pour 2024, il est proposé l'attribution de subventions aux associations à hauteur de 576 245 €. Un complément de crédits pour financer des nouveaux projets en cours d'année est prévu au budget pour 17 640 €.

Dans un objectif d'intérêt général, les autorités administratives, telles que les communes, peuvent allouer des contributions de toute nature (financières, matérielles ou en personnel) à des personnes morales de droit privé « destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires (*Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 - art. 9-1 créé par [Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 - art. 59](#)*)

La commune peut trouver un intérêt local à cette activité ou ce projet et décider de lui apporter son soutien : le projet présenté par l'association (programme d'actions ou action), pour lequel un soutien financier est sollicité, doit se rattacher à une politique *Publique d'intérêt général*. *Un projet qui ne correspondrait à aucune politique publique ne peut être subventionné.*

Des conditions d'octroi et de contrôle s'appliquent :

- *Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 article 10*

« S'agissant des modalités d'attribution des subventions, [la loi] impose à l'autorité administrative d'établir une convention avec l'association lorsque le montant annuel de la subvention dépasse 23 000 euros » (seuil fixé par le *décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques*).

- *Circulaire Valls du 29 septembre 2015*

« Le législateur a défini pour la première fois les caractéristiques de la subvention, telles que dégagée par les jurisprudences et la doctrine. Il s'agit de l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, créé par l'article 59 de loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. La subvention est dorénavant un mode de financement des associations aussi sécurisé juridiquement que celui de la commande publique [...]. Au titre de la simplification et de l'accélération nécessaires des modalités de versement des subventions, vous veillerez à ce que le versement de l'avance fixée dans les conventions pluriannuelles s'effectue avant le 31 mars de chaque année. »

- *[Loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 - art. 84](#) portant modification du Code Général des Collectivités Territoriales [art. L1611-4 \(V\)](#)*

« Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné. »

Le Maire rappelle que la Ville de Pamiers compte sur son territoire un tissu associatif important qui œuvre dans des domaines variés. Ces associations contribuent au développement du territoire, créent du lien social, des solidarités, et participent à la vie et à l'animation de la ville.

Dans le cadre des orientations définies par la municipalité, la commune promeut les initiatives et la vie associative et déploie une politique dynamique visant à soutenir les associations et leurs projets bénéficiant à la population appaméenne.

Le versement d'attribution auprès de chaque association, sera soumis à la production des pièces demandées par le service instructeur.

Madame Clarisse CHABAL VIGNOLES et Monsieur Xavier MALBREIL, présidents ou membres de bureau d'associations, ayant quitté la séance ;

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions aux associations suivantes :

**Thématique Sports :**

Dénomination du demandeur	Contribution	Montant proposé au vote	Avance 2024	Solde à verser
100% KKO	Fonctionnement	300 €		300 €
A.C. A Cyclo	Fonctionnement	800 €		800 €
Amicale Anoe - Noe	Fonctionnement/Projet	800 €		800 €
Association des Coureurs Pamiers – ACP	Fonctionnement	500 €		500 €
Association des Coureurs Pamiers – ACP	Projet "La corrida"	100 €		100 €
Association des Coureurs Pamiers – ACP	Projet "Virades de l'espoir"	100 €		100 €
Association des Coureurs Pamiers – ACP	Trail des coteaux	500 €		500 €
Badminton club	Fonctionnement	500 €		500 €
Badminton club	Ecole	800 €		800 €
Boule Appaméenne	Fonctionnement	500 €		500 €
Boxing Club Ariègeois	Fonctionnement	1 000 €		1 000 €
Boxing Club Ariègeois	Ecole	1 500 €		1 500 €
Boxing Club Ariègeois	Projet " Gala de boxe"	1 000 €		1 000 €
Boxing Club Ariègeois	Tournoi féminin d'Occitanie	2 000 €		2 000 €
Boxing Club Savate 09	Fonctionnement	800 €		800 €
Boxing Club Savate 09	Ecole	800 €		800 €
BUDO 09	Fonctionnement	600 €		600 €
Club Nautique de Pamiers	Fonctionnement	3 000 €	2 250 €	750 €
Club Nautique de Pamiers	Ecole	1 000 €		1 000 €
Comité Handisports 09	Fonctionnement	700 €		700 €
Compagnie d'Arc	Fonctionnement	2 000 €	1 750 €	250 €
Compagnie d'Arc	Ecole	2 500 €		2 500 €
Eaux Vives Ariège Pyrénées	Fonctionnement	250 €		250 €
Eaux Vives Ariège Pyrénées	Renouvellement matériel	400 €		400 €
EDR Les Loups Pamiers VERN. XIII	Fonctionnement école	1 500 €		1 500 €
EDR Les Loups Pamiers VERN. XIII	Tournoi équipe féminine	500 €		500 €

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240409-24\_17381-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Football Club de Pamiers	Fonctionnement (CPO 2023-2027)	20 000 €	17 500 €	2 500 €
Football Club de Pamiers	Ecole	21 000 €		21 000 €
Football Club de Pamiers	Projet "Tournoi féminin"	500 €		500 €
Football Club de Pamiers	Projet "Coupe Nationale Avril"	1 000 €		1 000 €
Football Club de Pamiers	Projet "Tournoi des 3 Clochers"	2 500 €		2 500 €
Football Club de Pamiers	Formation	4 500 €		4 500 €
Football Club de Pamiers	Projet "Tournoi de Noël"	500 €		500 €
Golfeurs Appaméens	Fonctionnement	1 000 €		1 000 €
Golfeurs Appaméens	Ecole	1 100 €		1 100 €
Golfeurs Appaméens	Equipements structurels	500 €		500 €
Groupe Ariègeois des grimpeurs	Fonctionnement	1 500 €	1 500 €	- €
Groupe Ariègeois des grimpeurs	Ecole	1 500 €		1 500 €
Gymnastique Volontaire	Fonctionnement	600 €		600 €
Haltero Club	Fonctionnement	200 €		200 €
Haltero Club	Ecole	300 €		300 €
Haltero Club	Projet championnat	500 €		500 €
Hand-Ball Club	Fonctionnement	8 500 €	9 000 €	10 000 €
Hand-Ball Club	Ecole	10 500 €		
Hand-Ball Club	Tournoi des écoles	500 €		500 €
Hand-Ball Club	Tournoi de Noël	500 €		500 €
Hand-Ball Club	Formation entraîneurs	500 €		500 €
Hippocampe	Fonctionnement	500 €		500 €
Hippocampe	Formation niveau 1,2,3	1 500 €		1 500 €
Karaté Club	Fonctionnement	300 €		300 €
Kodokan Pamiers Judo	Fonctionnement	1 000 €	1 650 €	1 850 €
Kodokan Pamiers Judo	Ecole	2 500 €		
Les loups Pamiers Vern. XIII	Fonctionnement-	8 000 €	1 500 €	6 500 €
Les loups Pamiers Vern. XIII	Formation éducateur	2 000 €		2 000 €
Milliane pétanque	Fonctionnement	200 €		200 €
Milliane pétanque	Ecole	350 €		350 €
Pamiers - Echecs	Fonctionnement	100 €		100 €
Pamiers - Echecs	Ecole	100 €		100 €
Pamiers Roller-Hockey	Fonctionnement	1 500 €		1 500 €
Pamiers Roller-Hockey	Ecole	1 200 €		1 200 €
Pelote Basque	Fonctionnement	1 200 €		1 200 €
Pelote Basque	Ecole	1 300 €		1 300 €
Pelote Basque	Animations	1 200 €		1 200 €
Pétanque Appaméenne	Fonctionnement	250 €		250 €
Ping -Pong club	Fonctionnement	200 €		200 €
Ping -Pong club	Ecole	200 €		200 €
Ronde de l'Isard	Exceptionnelle	8 000 €		8 000 €
SCVA	Fonctionnement	200 €		200 €

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240409-24\_17331-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2024  
Date de réception préfecture : 19/04/2024

SCVA	Ecole	500 €		500 €
SKATE PAM!	Fonctionnement	150 €		150 €
SKATE PAM!	Achat de modules	100 €		100 €
Ski et montagne Basse Ariège	Fonctionnement	200 €		200 €
Ski et montagne Basse Ariège	Ecole	500 €		500 €
Société de Tir	Fonctionnement	1 200 €		1 200 €
Société de Tir	Ecole	1 500 €		1 500 €
Sporting Club Appaméen - SCA	Fonctionnement (CPO 2023-2027)	50 000 €		50 000 €
Sporting Club Appaméen - SCA	Ecole	20 000 €		20 000 €
Stade Athlétique Pamiers Basse Ariège - SAPBA	Fonctionnement	800 €		800 €
Stade Athlétique Pamiers Basse Ariège - SAPBA	Ecole	1 000 €		1 000 €
Tennis Club	Fonctionnement	1 500 €	1 750 €	2 250 €
Tennis Club	Ecole	2 500 €		
Tennis Club	Tournoi Open des raquettes	1 000 €		1 000 €
Tennis Club	Animations + tournois	1 000 €		1 000 €
Union Olympique Pamiers - UOP	Fonctionnement	12 000 €	10 000 €	2 000 €
Union Olympique Pamiers - UOP	Ecole	8 000 €		8 000 €
Vaillante Appaméenne	Fonctionnement	4 000 €	5 250 €	5 750 €
Vaillante Appaméenne	Ecole	7 000 €		
Volley Club	Fonctionnement	400 €		400 €
Volley Club	Ecole	400 €		400 €
Zéro nine BMX	Fonctionnement	1 500 €	1 500 €	- €
Zéro nine BMX	Ecole	1 500 €		1 500 €
Zéro nine BMX	Projet "manifestations"	2 000 €		2 000 €
Les mobeurs Ariègeois	Formation	500 €		500 €
Jumelage sportif Pamiers	Jumelage Crailsheim	4 500 €		4 500 €
Jumelage sportif Pamiers	Semaine Bavaroise	3 000 €		3 000 €
		260 700 €	53 650 €	207 050 €

**Thématique Vie locale & Évènementielle :**

Dénomination du demandeur	Contribution	Montant proposé au vote	Avance 2024	Solde à verser
Association des commerçants de Pamiers	Animations	19 000 €	7 500 €	11 500 €
Jumelages Amitiés	Fonctionnement	500 €		500 €
Jumelages Amitiés	Projet "55 ans du jumelage"	1 000 €		1 000 €
AZ Amicale	Projet - TROC'AZA	1 500 €		1 500 €
Comité Permanent des fêtes de Pamiers	Projet "Fête foraine" (CPO 2023-2027)	30 000 €	15 000 €	15 000 €
Comité Permanent des fêtes de Pamiers	Animation des jeudis soir	6 000 €		6 000 €
Comité Permanent des fêtes de Pamiers	Animation du 14 juillet	4 000 €		4 000 €
Maison des Jeunes et de la Culture - M J C	Exceptionnelle (village des sports)	500 €		500 €
Association des commerçants des portes de Pamiers	Projet	1 500 €		1 500 €
Pamiers Magique	Projet "festival de la Magie" (CPO 2021-2025)	38 000 €	17 500 €	20 500 €
Pamiers Magique	Projet "grande parade des magiciens"	2 000 €		2 000 €
Pamiers Magique	Projet "guinguette des magiciens"	2 500 €		2 500 €
Pamiers Magique	Projet "Pamiers fête le printemps"	11 000 €		11 000 €
Comité des Fêtes de Trémège	Projet " Fête du village"	1 000 €		1 000 €
Comité Permanent des Fêtes de Trémège	Projet " 6 bals"	1 000 €		1 000 €
Ateliers d'expressions	Ateliers expressions corporelles	400 €		400 €
Ateliers d'expressions	Fonctionnement	400 €		400 €
Les ateliers créatifs du sud	Projet parc féérique de Noël	3 000 €		3 000 €
Foyer Socio-Educatif du collège Rambaud	Jumelage Crailsheim	280 €		280 €
		123 580 €	40 000 €	83 580 €

**Thématique Social & Santé :**

Dénomination du demandeur	Contribution	Montant proposé au vote	Avance 2024	Solde à verser
Club des Aînés de Pamiers	Fonctionnement	4 000 €	1 500 €	2 500 €
Association Soins Palliatifs - ASP 09	Formation des bénévoles	500 €	- €	500 €
Association Pourquoi pas moi - APPM	Projet "Le centre CLAIR"	1 500 €	- €	1 500 €
Association des Centres d'Accueil du Mercadal - ACAM	Fonctionnement	1 000 €	- €	1 000 €
Association des Centres d'Accueil du Mercadal - ACAM	Exceptionnelle	1 000 €	- €	1 000 €
Les Blouses Roses	Fonctionnement / projet	300 €	- €	300 €
Les PEP 09 - VFA	Briser le silence autour des violences	- €	- €	- €
ADHRI 09	Fonctionnement	1 500 €	- €	1 500 €
Regards de femmes	Fonctionnement	900 €	- €	900 €
Regards de femmes	Femmes du monde	500 €	- €	500 €
Secours Populaire	Fonctionnement	800 €	- €	800 €
Secours Catholique	Fonctionnement	800 €	- €	800 €
La main tendue	Projet "Accueil des familles de détenus"	100 €	- €	100 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille - CIDFF	Projet "Accès aux droits"	500 €	- €	500 €
Association de Soutien Judiciaire et Orientation de l'Ariège - ASJOA	Projet "Accès aux droits"	1 000 €	- €	1 000 €
UNAFAM	Fonctionnement	500 €	- €	500 €
La ligue contre le cancer	Activité soins de support	800 €	- €	800 €
SATED 09	Fonctionnement	500 €	- €	500 €
Autisme Ariège	Fonctionnement	300 €	- €	300 €
		16 500 €	1 500 €	15 000 €

**Thématique Enfance & Jeunesse :**

Dénomination du demandeur	Contribution	Montant proposé au vote	Avance 2024	Solde à verser
Association des Parents d'Elèves des Ecoles des Condamines Cazalé - APECOCA	Fonctionnement	1 000 €	- €	1 000 €
Maison des Jeunes et de la Culture - MJC	Fonctionnement (CPO 2021-2025)	63 180 €	31 590 €	31 590 €
Maison des Jeunes et de la Culture - MJC	Projet (REAAP)	1 600 €	- €	1 600 €
Maison des Jeunes et de la Culture - MJC	Projet (CLAS)	3 500 €	- €	3 500 €
Maison des Jeunes et de la Culture - MJC	Fonctionnement (FONGEP)	50 000 €	- €	50 000 €
Bureau d'information jeunesse du pays de Foix-Varilhes et de l'Ariège	Fonctionnement	1 500 €	- €	1 500 €
OCCE de l'Ariège pour l'école Cazalé	Classe découverte	2 500 €	- €	2 500 €
Rebonds!	Projet insertion rugby et essai au féminin	1 500 €	- €	1 500 €
		124 780 €	31 590 €	93 190 €

**Thématique Patriotique :**

Dénomination du demandeur	Contribution	Montant proposé au vote	Avance 2024	Solde à verser
AAIPRCCVA Amicale des Anciens Internés et Résistants du Camp de Concentration du Vernet d'Ariège	Fonctionnement / projet	800 €		800 €
Association des Anciens Sapeurs-Pompiers de Pamiers	Fonctionnement	200 €		200 €
ANACR 09	Fonctionnement	600 €		600 €
ANACR 09	Projet "anniversaire du débarquement"	600 €		600 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie - FNACA	Fonctionnement	500 €		500 €
Amicale du corps des sapeurs-pompiers de Pamiers	Fonctionnement	500 €		500 €
Amicale du corps des sapeurs-pompiers de Pamiers	Projet Bal des Pompiers	2 900 €		2 900 €

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20240409-20240409  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Société des Membres de la Légion d'Honneur	Fonctionnement	1 500 €		1 500 €
USDOR 09	Fonctionnement	500 €		500 €
Le souvenir français	Fonctionnement	500 €		500 €
ANOMNOM 09	Fonctionnement	300 €		300 €
Association des cadets de la gendarmerie nationale Occitanie	SNU deuxième phase mission d'intérêt général pour le département de l'Ariège, 80 ans du débarquement alliés en 2024	300 €		300 €
Association coordination Jeunesse Harkis en Ariège	Projet "stèle en hommage"	600 €		600 €
		9 800 €		9 800 €

**Thématique Développement Durable :**

Dénomination du demandeur	Contribution	Montant proposé au vote	Avance 2024	Solde à verser
Association Intercommunale de Chasse Agréé - AICA	Fonctionnement	1 000 €		1 000 €
Société de Pêche - La Truite Appaméenne	Projet "Alivenage Ariège"	2 000 €		2 000 €
Société de Pêche - La Truite Appaméenne	Projet "Alivenage du Canal"	835 €		835 €
Association Foncière de Remembrement - AFR	Projet "curage des fossés"	3 500 €		3 500 €
Cyclos & Pattes	Fonctionnement	550 €		550 €
Cyclos & Pattes	Atelier d'auto-réparation de vélo	1 000 €		1 000 €
Association Solidaire Animale 09	Fonctionnement	500 €		500 €
		9 385 €	- €	9 385 €

**Thématique Arts & Culture :**

Dénomination du demandeur	Contribution	Montant proposé au vote	Avance 2024	Solde à verser
ADAPEI 09	Cultiv'ton ADAPEI	500 €		500 €
Art Plus	Fonctionnement	2 000 €		2 000 €
Art'Cade	Projet	6 000 €		6 000 €
Cailloup Saint Antonin	Projets " Animation et entretien du site de Cailloup"	300 €		300 €
Cercle Occitan Prosper Estieu	Projet " Animations en Occitan"	1 500 €		1 500 €
Compagnie Cimi'Mondes	Projet "Spectacles"	500 €		500 €
Compagnie Cimi'Mondes	Projet "Ateliers d'expressions"	500 €		500 €
Institut d'Estudis Occitanis d'Arièja - IEO	Projet "Animation sur la langue Occitane"	500 €		500 €
La Lauseta	Projet "Talhies -Bolega-lengas"	500 €		500 €
La Lauseta	Projet "Langues d'ici et d'ailleurs"	250 €		250 €
La Lauseta	Fonctionnement	250 €		250 €
Les Appaméennes du Livre	Projet "salon du livre"	3 500 €		3 500 €
Les Mille Tiroirs	Fonctionnement	500 €		500 €
Pro Musica	Projet" Saison de musique de Chambre"	7 000 €		7 000 €
Regards de femmes	Projet "sororité"	500 €		500 €
Société Historique et Archéologique de Pamiers	Projet" Conférences"	700 €		700 €
Société Historique et Archéologique de Pamiers	Fonctionnement	200 €		200 €
Voix d'Apamée	Projet "Sacré FAURE"	1 500 €		1 500 €
Association des parents d'élèves et amis du conservatoire de Pamiers	Projets	800 €		800 €
Sté Philharmonique de Pamiers	Fonctionnement	2 500 €		2 500 €
Les rencontres d'Apamée	Projet "conférences publiques"	1 500 €		1 500 €
		31 500 €		31 500 €

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

**Article 1 :** Approuve l'attribution des subventions aux associations, tel que présenté.

**Article 2 :** Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces et permettant l'adaptation de l'attribution des montants ci-dessus délibérés.

**Article 3 :** Autorise le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente.

**Article 4 :** Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.

Fait en l'hôtel de ville, le douze avril deux mille vingt-quatre.

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 12 avril 2024

Le Maire,  
Frédérique THIENNOT



Le secrétaire de séance,  
Henri UNINSKI

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Henri Uninski.

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le  
après transmission en Préfecture le  
après publication le **17 AVR. 2024**  
ou après notification le